

COMPTE RENDU

CA

Présents : MANIQUET Sandrine, BULTHE Marc, DESCOURSIERES Jacky, DESSAIGNE Emmanuel, PETER Nicolas, GRENOUILLET Lionel, LEVASSEUR Catherine, FAURE Emilie, BOURDENET Jean-Noël, VADOT Sébastien et HEINTZ Martine (Skype).

Absents : OUDET Hervé, WALKIEWICZ Denis.

Codeps : CETRE Jean-Marc (89), CUENOT Sophie (39), BOURDENET Jean-Noël (25).

Codeps excusés : CLAYE Jérémy (58), FRENAISIN Franck (70/90), ALLOMBERT Michel (71), HLASNY Christophe (21).

Salariés présents : BEDNARICK Sébastien, FURIC Ronan et PAGUET Eva

Invité : LEGRAS Vincent (CTN)

Début de la réunion à 20h00

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 26 Avril 2019

Ce compte-rendu a été envoyé le 12/06/2019.

Jean-Marc avait signalé par mail à Eva une erreur. Elle a été corrigée.

➤ **Approuvé**

Accueil des nouveaux membres du CA

Chaque nouveau membre se présente :

- ✚ Emilie est investie dans la commission Jeunes de la Ligue depuis cette saison et au club de Noyers. Elle est membre du Comité 89 et licenciée au club de Tonnerre.
- ✚ Sandrine est trésorière dans une MJC rurale. Elle est membre du Comité 89 ; licenciée et responsable Jeunes au club de Sens.
- ✚ Nicolas est président du club de Pontarlier et membre du Comité 25.
- ✚ Martine est licenciée au club de Sens et membre du Comité 89.

Chaque membre du CA se présente.

Gestion des membres du CA régulièrement absents

Hervé OUDET a été absent régulièrement depuis la fusion des régions (15 fois sur 19 événements « ligue »).

Denis a été notifié au mois de Mars qu'il ne serait plus responsable CLOT, mais depuis il ne répond à aucune sollicitation. Il était absent au CA de Mars, au CA du mois d'Avril et il est absent ce soir.

L'article 2.2.6. du règlement intérieur de la Ligue précise que « *Tout membre du conseil d'administration qui, sans excuse valable, n'a pas assisté à trois séances consécutives du conseil d'administration, perd la qualité de membre du conseil d'administration.* »

En conséquence, est soumise au vote, la perte de la qualité de membre du conseil d'administration de Denis Walkiewicz et d'Hervé Oudet.

Chacun à l'occasion de s'exprimer avant le vote :

Pour : 6

Abstention : 3

Contre : 1

➤ **Adopté**

Investissement des membres CA au sein des commissions et des événements Ligue en général

Lionel propose que chaque élu s'organise la saison prochaine pour représenter la ligue, au moins lors de deux événements. Dès connaissance des lieux de compétitions, un doodle permettra à chacun de se positionner.

Il est également proposé que des tenues « Ligue » soient achetées afin que chaque élu soit « reconnu » lorsqu'il se déplace.

➤ **Ces propositions sont adoptées à l'unanimité**

Election des membres au Bureau

Nicolas propose sa candidature au poste de secrétaire et Sandrine au poste de secrétaire-adjointe.

- **Adopté**

Le nouveau CA est alors constitué de :

- GRENOUILLET Lionel, Président
- LEVASSEUR Catherine, Trésorière
- PETER Nicolas, Secrétaire
- MANIQUET Sandrine, Secrétaire-adjointe
- BOURDENET Jean-Noël, Membre
- BULTHE Marc, Membre
- DESCOURSIERES Jacky, Membre
- DESSAIGNE Emmanuel, Membre
- VADOT Sébastien, Membre
- FAURE Emilie, Membre
- HEINTZ Martine, Membre
- PROST François-Xavier, Médecin

Nouvelle composition des commissions :

Commission Ligue Officiels de Terrain (CLOT) : Catherine LEVASSEUR (Responsable), Dominique BERTRAND, Sébastien VADOT, Lionel GRENOUILLET, Sébastien COUVAL, Gilles PRADEL, Jean-Noël BOURDENET, Emmanuel DESSAIGNE, Sophie CUENOT.

Communication : A POURVOIR

Compétitions - classement : Jean-Noël BOURDENET (responsable), Sébastien VADOT, Emilie FAURE.

Développement : Sébastien VADOT (responsable), Nicolas PETER.

Développement durable : Jacky DESCOURSIERES (responsable), Sandrine MANIQUET, Nicolas PETER.

Discipline : Marc BULTHE (responsable), Sébastien COUVAL, Jean-Philippe TOLBIAC, Jean-Marc CETRE et Sophie CUENOT.

Formation : Jean-Marc CETRE (responsable), Sandrine MANIQUET, Lionel GRENOUILLET.

Interclubs : Marc BULTHE (responsable), Guillaume LIOCHON, Sébastien COUVAL et Sophie CUENOT.

Jeunes et haut niveau : Emilie FAURE (responsable), Lionel GRENOUILLET, Martine HEINTZ.

Médicale : François-Xavier PROST

Partenariat UNSS, USEP, ... : Jean-Marc CETRE, Catherine LEVASSEUR

Réclamations - Litiges : Marc BULTHE (responsable), Jean-Marc CETRE, Sophie CUENOT, Sébastien COUVAL, Guillaume CARON et Jean-Philippe TOLBIAC.

Sport entreprise : A POURVOIR

Territoire et équipements : Nicolas PETER (responsable).

Un salarié référent sera désigné pour chaque commission.

PAUSE (REPAS)

- *Départ d'Emmanuel Dessaigne et Jacky Descoursières.*

Commission Compétitions

Pour donner suite à quelques remarques lors de l'AG de la Ligue le 17 Mai 2019, Jean-Noël propose que des CRJ (2019/2020) se déroulent sur deux jours, sur le même modèle que les CIJ.

- **Adopté**

Attribution des événements Ligue pour la saison 2019/2020

CRJ1 : BABADOUC. Une décision sera prise par vote électronique le 17 Juillet.

CRJ2 : Le BVM et l'ASPTT.

CRJ3 : L'AS Tonnerre et l'ASPTT.

CIJ1 : Quetigny est candidat (10 terrains). Le cahier des charges impose 12 terrains. Candidature non retenue.

CIJ2 : Mulhouse et l'ES2B sont candidats.

CIJ3 : Attribué à BCB90.

Championnats BFC Jeunes : Une décision sera prise en Septembre.

InterCodep Jeunes : quel format ?

Format à définir après consultation des comités départementaux. La compétition est décalée au 6 ou 7 juin.

Divers

- ✚ Le VB organise, à Dijon, les 2 et 3 Mai, un tournoi qui accueillerait 1000 joueurs au palais des congrès. Le club souhaiterait que la ligue n'autorise pas des tournois ce weekend-là.
Décision : aucun tournoi N à R4 se sera autorisé.
Le règlement des compétitions sera modifié et des contacts seront pris avec le club.

- ✚ Arbitres : Jean-Noël soumet l'idée que le forfait de 30 € (plafond), pour les déplacements, soit appliqué pour les événements ligue.

- ✚ Les ligues auront l'obligation d'organiser un CEJ tous les 4 ans. Le cahier des charges impose 14 terrains. Une réflexion devra être effectuée.

- ✚ Ronan propose la mise en place d'un Top Avenir Régional le 1^{er} jour des stages ligue pour le collectif ligue et des invités.

- **Validé, à condition de trouver un JA.**

Haut-Niveau Jeunes

Quelles implications devons-nous exiger/attendre (charte) ?

Collectif régional :

Ronan présente une convention type. Elle devra être transmise aux élus pour être affinée, puis validée. Cette convention a pour but de préciser les droits et devoirs des jeunes du Collectif et de la Ligue.

Quelles aides financières ou autres pouvons-nous apporter ?

Ronan présente un projet global lié à la performance ainsi que son budget.

Des aides financières pour les clubs Avenir et Espoir, ainsi que des aides financières individuelles sont préconisées.

S'ajoutent au soutien humain de la Ligue les aides suivantes :


- ✚ **Club Avenir :**

1 000 € par club

- ✚ **Club Espoir :**

- 1^{er} niveau : 0 €
- 2^{ème} niveau : 250 € par club
- 3^{ème} niveau : 750 € par club

Le versement des aides est effectué en fin de saison, si le cahier des charges a été respecté.

 Aides individuelles des joueurs intégrant une structure :

Un budget fixe est divisé par le nombre de demandes motivées, ce qui permet d'obtenir le montant de l'aide maximale possible pour chaque demandeur.

Quatre critères permettent l'obtention de l'aide maximale.

Le budget global, fixe, proposé s'élève à 6 000 €.

Aide maximale par joueur : 2 000 €.

LES CRITERES	%
Formation du jeune joueur depuis 3 saisons dans la région BFC	40%
Joueur appartenant au collectif France Jeunes	20%
Joueur sur liste Espoir (pas de prise en compte des joueurs « Relève ») <small>Soutien des joueurs en Pôle Espoir : le relais est pris par la FFBad sur les Pôles France</small>	20%
Joueur participant aux actions ligue : - Signataire convention SAR (allégée) - Communication : transmettre informations, résultats à chaque stage/compétition + 2 bilans semestriels - Promotions : participer à une action de promotion de la Ligue ; marquage textile : logo Ligue	20%

CESARI Marie

Respect des critères : 100 %

Montant attribué : 2 000 €

BOUILLOT Nathan

Respect des critères : 80 %

Montant attribué : 1 600 €

BEGGA Elma

Respect des critères : 60 %

Montant attribué : 1 200 €

TATRANOVA Anya

Joueuse hors structure.

Pas de soutien individualisé direct.

Soutien sur les compétitions en fonction des résultats.

 Prises en charge des joueurs en fonction des résultats :

Budget global fixe : 2 500 €

Compétitions internationales (circuit BE U17, U19) :

Victoire : 500 €

Finale : 400 €

Demi-finale : 300 €

Conditions d'attribution :

- Si la compétition n'est pas prise en charge par la FFBad (ou autres structures), effectuer une demande auprès du responsable Haut-Niveau de la Ligue.
- Prise en charge de 3 compétitions maximum par joueur et par saison (jusqu'à épuisement du budget global fixe).

Vote global :

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 2

Il est noté que le budget présenté en AG prévoyait une dotation de 5 000 € et que le CA a voté

la somme globale de 13 000 € de dépenses sans prévoir de rentrée financière permettant de compenser.

Aide à l'emploi : demande du BC Dijon

De nouveaux éléments seront confirmés, le 8 Juillet, par l'Afdas concernant les différentes prises en charge.

Sébastien B. et Catherine prendront contact avec le BCD.

Budget communication

Sébastien présente un projet de communication, ainsi que son budget.

Il permettrait aux Comités et aux clubs d'améliorer leur visibilité lors d'événements mais à moindre coût.

Certains comités possèdent déjà des moyens de communication et d'autres sont prêts à investir dans de nouveaux moyens.

Il est convenu que Sébastien accompagnera les comités dans leurs démarches.

Prise en charge des membres ETR/Formations

Ronan présente un nouveau schéma de prises en charge concernant les modules obligatoires qui permettent, aux salariés mis à disposition de la ligue, de dispenser des formations.

Détails en annexe.

Vote :

Pour : 5

Abstention : 3

Contre : 0

AG des comités départementaux

Sébastien s'est rendu à l'AG de tous les comités, sauf la Saône-et-Loire (71) et la Nièvre (58). Il est en attente de confirmation de la date pour le Comité 71. Il a sollicité le Comité 58 afin d'obtenir un rendez-vous, sans succès jusqu'à présent.

Sébastien explique qu'il aimerait être accompagné aux AG des comités par, au moins, un élu du CA.

Comité 21 :

Catherine représentait la ligue

Le comité va créer un collectif jeunes la saison prochaine ; et organiser des rencontres entre joueurs non-compétiteurs.

Certains changements de président ont été annoncés pour certains clubs (Beaune, etc).

Comité 39 :

Sophie souhaite impulser une nouvelle dynamique dans la pratique des jeunes et au niveau du développement par bassin de pratique.

Comité 70/90 :

Sébastien évoque une Assemblée Générale peu représentative (5 personnes) et diverses tensions au sein du comité.

Comité 25 :

Le comité continue d'évoluer dans sa structuration. Le nombre de licenciés est en constante progression. Cyril (salarié) change de missions la saison prochaine. Son poste sera ré orienté sur le suivi des clubs et l'aide aux projets.

Comité 89 :

Un projet est en cours de réflexion au comité. Des actions de proximité ont été mises en place cette saison et devraient être reconduites l'année prochaine.

Clubs non affiliés – état des lieux

A traiter lors du prochain CA – Sébastien doit envoyer un état des lieux en amont du prochain CA.

Labels – quelles évolutions pour la saison 2019/2020

A traiter lors du prochain CA – Sébastien doit envoyer des propositions en amont du prochain CA.

Questions Diverses

ANS :

Les dossiers ont été transmis par la FFBad et nous devons donner notre avis au plus tard le 7 juillet.

Siège Ligue :

Les salariés évoquent le faible taux d'occupation du siège de la Ligue ainsi que le montant du loyer assez conséquent. Il est proposé de trouver un autre local.

Un préavis de 3 mois est inscrit dans le bail avec l'Espace Jean Perrin. La date anniversaire du local (1^{er} Février) doit être confirmée.

Fin de la réunion à 1h00

Lionel GRENOUILLET

Président de la ligue Bourgogne-Franche-Comté

